

Industry Canada statement

This device complies with Industry Canada license-exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions:

- 1) this device may not cause interference, and
- 2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes:

- 1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et
- 2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

This Class B digital apparatus complies with Canadian ICES-003.

Cet appareil numérique de la classe B est conforme à la norme NMB-003 du Canada.

This device and its antenna(s) must not be co-located or operating in conjunction with any other antenna or transmitter, except tested built-in radios.

Cet appareil et son antenne ne doivent pas être situés ou fonctionner en conjonction avec une autre antenne ou un autre émetteur, exception faites des radios intégrées qui ont été testées.

The County Code Selection feature is disabled for products marketed in the US/ Canada.

La fonction de sélection de l'indicatif du pays est désactivée pour les produits commercialisés aux États-Unis et au Canada.

FOR PORTABLE DEVICE

Radiation Exposure Statement:

The product comply with the Canada portable RF exposure limit set forth for an uncontrolled environment and are safe for intended operation as described in this manual. The further RF exposure reduction can be achieved if the product can be kept as far as possible from the user body or set the device to lower output power if such function is available.

Additional statement for phones:

This device has been tested for compliance with IC SAR values at a typical operating near the body. To ensure that RF exposure levels below the levels tested, use accessories with this equipment to maintain a minimum separation distance of 0 cm between the body of the user and the device. These accessories should not contain metallic components. It is possible that the accessories used close to the body that do not meet these requirements are not consistent with the SAR limits and it is advisable to avoid using them.

Déclaration d'exposition aux radiations:

Le produit est conforme aux limites d'exposition pour les appareils portables RF pour les Etats-Unis et le Canada établies pour un environnement non contrôlé. Le produit est sûr pour un fonctionnement tel que décrit dans ce manuel. La réduction aux expositions RF peut être augmentée si l'appareil peut être conservé aussi loin que possible du corps de l'utilisateur ou que le dispositif est réglé sur la puissance de sortie la plus faible si une telle fonction est disponible.

Additional statement for phones:

Ce dispositif a été testé pour la conformité avec les valeurs SAR à un fonctionnement typique près du corps . Pour assurer que les niveaux d'exposition aux radiofréquences en deçà des niveaux testés , utiliser des accessoires avec cet équipement pour maintenir une distance de séparation minimale de 0 cm entre le corps de l'utilisateur et l'appareil. Ces accessoires ne doivent pas contenir des composants métalliques . Il est possible que les accessoires utilisés près du corps qui ne répondent pas à ces exigences ne sont pas compatibles avec les limites SAR et il est conseillé d'éviter de les utiliser.

FOR WLAN 5GHZ DEVICE:

Caution:

- 1) the device for operation in the band 5150-5350 MHz is only for indoor use to reduce the potential for harmful interference to co-channel mobile satellite systems;
- 2) the maximum antenna gain permitted for devices in the bands 5250-5350 MHz and 5470-5725 MHz shall comply with the e.i.r.p. limit; and
- 3) the maximum antenna gain permitted for devices in the band 5725-5825 MHz shall comply with the e.i.r.p. limits specified for point-to-point and non point-to-point operation as appropriate.
- 4) the worst-case tilt angle(s) necessary to remain compliant with the e.i.r.p. elevation mask requirement set forth in Section 6.2.2(3) shall be clearly indicated. <for 5G B2 with DFS devices only>
- 5) Users should also be advised that high-power radars are allocated as primary users (i.e. priority users) of the bands 5250-5350 MHz and 5650-5850 MHz and that these radars could cause interference and/or damage to LE-LAN devices.

Avertissement:

- 1) les dispositifs fonctionnant dans la bande 5150-5350 MHz sont réservés uniquement pour une utilisation à l'intérieur afin de réduire les risques de brouillage préjudiciable aux systèmes de satellites mobiles utilisant les mêmes canaux;
- 2) le gain maximal d'antenne permis pour les dispositifs utilisant les bandes 5250-5350 MHz et 5470-5725 MHz doit se conformer à la limite de p.i.r.e.;
- 3) le gain maximal d'antenne permis (pour les dispositifs utilisant la bande 5725-5825 MHz) doit se conformer à la limite de p.i.r.e. spécifiée pour l'exploitation point à point et non point à point, selon le cas.
- 4) les pires angles d'inclinaison nécessaires pour rester conforme à l'exigence de la p.i.r.e. applicable au masque d'élévation, et énoncée à la section 6.2.2 3), doivent être clairement indiqués. <for 5G B2 with DFS devices only>
- 5) De plus, les utilisateurs devraient aussi être avisés que les utilisateurs de radars de haute puissance sont désignés utilisateurs principaux (c.-à-d., qu'ils ont la priorité) pour les bandes 5250-5350 MHz et 5650-5850 MHz et que ces radars pourraient causer du brouillage et/ou des dommages aux dispositifs LAN-EL.